


<p align="center">DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</p> <p align="center">-----</p> <p align="center">Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHÔNE</p> <p align="center">Séance du 09 février 2021</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 39 Présents : 33 Suppléant : 0 Absents : 3 Pouvoirs : 3 Votants : 36 Pour : 36 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 31/2021</p>	<p>L'an deux mille vingt et un, le 09 février à dix-huit heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Jean XXIII à Frangy, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD.</p> <p>Date de convocation : 03 février 2021</p> <p>Présents : Mesdames Frédérique AURELLE, Sophie COLAS, Laetitia COCATRIX, Sandrine TASSET, Carole BRETON, Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, Marie-Christine GLANDUT, Florence POZZO, Corinne GUISEPPIN. Messieurs Rémi PONCET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Philippe JACQUESON, Emmanuel GEORGES, Hervé BOUËDEC, Christian VERMELLE, Georges CANICATTI, Patrick CHAPEL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Didier CLERC, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, David BANANT, Vincent DUTOIT, Jérémie COURLET, Michel BOTTERI, Gérard LAMBERT, Gilles CALLET, Gilles PILLOUX, François SÈVE, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Pouvoirs : Sylvie TARAGON à Jean-Yves MÂCHARD, Carole ETTORI à Jérémie COURLET, Carine DUVERNOIS à Gilles CALLET</p> <p>Absents : Bernard THIBOUD, Pascal COULLOUX, Alain LAMBERT</p> <p>Madame Florence POZZO est désignée secrétaire de séance</p>

Envoyé en préfecture le 15/02/2021
Reçu en préfecture le 15/02/2021
Affiché le 
ID : 074-200070852-20210209-CC_31_2021-DE

OBJET : TOURISME – Convention avec Camping-car Park.

Vu les statuts de la Communauté de Communes (CC) Usse et Rhône validés par arrêté interpréfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2020-0012 du 10 mars 2020 et notamment ses articles 6-3-3 et 6-3-8,
Vu la délibération n°CC 126/2020 du 23 juillet 2020 relative au plan de financement de l'aire de camping-car à Seyssel,
Vu la délibération de Haut-Rhône Tourisme n°CD 04/2021 du 13 janvier 2021 autorisant le Président à signer une convention avec *Camping-car Park* et la CC Usse et Rhône pour la gestion de l'aire de camping-car.

Considérant que la CC Usse et Rhône a engagé des travaux visant à réaliser 23 places de stationnement regroupées au sein d'une aire de camping-car à Seyssel Ain, dans la base de loisirs.

Le Vice-président présente l'avancée des travaux et précise que ceux-ci sont en cours de finalisation.
Le Vice-président rappelle que Haut-Rhône Tourisme a délibéré favorablement avec *Camping-car Park*, le futur gestionnaire de l'aire de camping-cars.

Le Vice-président donne lecture de la convention et la répartition des charges, documents annexés en pièces-jointes.

Le Vice-président propose au Conseil d'autoriser le Président à signer cette convention avec Haut-Rhône Tourisme et *Camping-car Park*.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide de :

AUTORISER le Président à signer une convention avec *Camping-car Park* et Haut-Rhône Tourisme pour la gestion de l'aire de camping-car.

INDIQUER que cet avenant prend effet à la date de la signature.

NOTIFIER cette délibération à Haut-Rhône Tourisme et à la société *Camping-car Park*.

NOTIFIER cette délibération à la Trésorerie de Rumilly.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.